

ACCUEIL DÉBUTANT

Annexe au règlement général des études

ACCUEIL DÉBUTANT

Le Conservatoire de Lyon propose aux enfants de 7 à 10 ans de pouvoir débiter un instrument sans passer par un concours.

La liste des disciplines ouvertes est réactualisée chaque année en fonction des places disponibles.

MODALITÉS DE L'ACCUEIL DÉBUTANT

- >> L'accueil débutant n'est pas ouvert aux enfants inscrits en cycle découverte.

- >> L'accueil débutant a une durée d'une année scolaire **non renouvelable** (pas de cours pendant les vacances scolaires).

- >> Durant cette année, les élèves suivent obligatoirement les cours suivants :
 - Instrument : 30 minutes hebdomadaire par élève
 - Formation musicale : cours collectif hebdomadaire d'1h15

- >> Lieux d'enseignement : les cours se déroulent à Fourvière ou dans une antenne du Conservatoire.
 - Le cours instrumental se définit avec l'enseignant affecté (jour, horaire et lieu).
 - Le cours de formation musicale sera à choisir parmi les places disponibles et dans le niveau qui vous sera indiqué.

- >> Un engagement personnel régulier et une assiduité sont demandés.

DEMANDE D'INSCRIPTION

- >> Les demandes d'inscriptions se font via le formulaire sur le site du Conservatoire et ne font **pas office d'inscription définitive**.

PROCÉDURE D'ADMISSION

- >> L'admission définitive est prononcée après le concours d'entrée des autres niveaux de la discipline courant septembre, via un procès-verbal, en fonction des places vacantes.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

- >> Les familles des candidats admis recevront un mail leur indiquant le nom du professeur chez qui leur enfant a été affecté ainsi que les modalités de confirmation d'inscription.

- >> La confirmation d'inscription devra être effectuée sous 12 jours à réception du mail.

>> Tarification : tarif 2 (+ d'infos sur les tarifs [ICI](#))

>> Le dossier sera soumis à facturation dès lors qu'une place sera proposée au demandeur.

>> L'affectation dans un cours de formation musicale, de niveau Déc2 (cycle Découverte 2ème année) ou 1C1 (1^{er} cycle 1^{ère} année) en fonction de l'âge, aura lieu le jour des tests de formation musicale des admis au concours (cf. [calendrier des concours](#)), en fonction des places disponibles.

>> Les cours débutent aussitôt la confirmation d'inscription transmise.

ET APRÈS ?

>> À l'issue de l'année scolaire, l'équipe pédagogique se prononcera lors de la commission d'orientation, sur la possibilité ou non de poursuivre un cursus en 1^{er} cycle, sous réserve de place disponible.

>> Un enfant non admis en 1^{er} cycle à l'issue de son année de débutant est autorisé à se présenter au concours d'entrée si celui-ci est ouvert.